



Crédit, délai de grace, FICP Urgent svp !

Par **Fry29**, le **03/06/2015** à **11:32**

Bonjour,

J'ai fais une demande de délai de grâce auprès du tribunal pour demander une diminution de mes mensualités. Le tribunal m'a accordé une suspension de 24 mois.

Vu que je n'avais pas les moyens je n'ai pas pu apporter la requête à un huissier pour la faire signifier. J'ai perdu 3 semaines. Entre temps, mon créanciers m'a fiché au FICP.

J'ai déposé la requête hier et aujourd'hui mon créancier m'appel pour me demander de payer une mensualité avant vendredi. Sinon mon dossier passe en contentieux.

Que dois je faire? Qu'est ce que je risque?

L'ordonnance est en date du 10 mai et le fichage le 20 mai. Peut on le lever?

Merci d'avance et bonne journée !